



No de résolution  
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
SIXIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
(2007-2008)  
LE 12 FÉVRIER 2008**

**01.00 RECUEILLEMENT**

À 19 h 30, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 12 FÉVRIER 2008 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

**M<sup>mes</sup> les commissaires**

Lise Beauchamp-Brisson (18) (par téléconférence)  
Claudine Caron-Lavigueur (2)  
Solange Couture Dubé (14)  
Linda Crevier (15)  
Suzanne Gaudette (8)  
Claudette Labre-Do (13)  
Catherine Martin (9)  
Margot Pagé (17)  
Diane Soucy (4)  
Françoise Théoret (5)  
Suzanne Tremblay (6)  
Chantal Zaccour (20)

**MM. les commissaires**

Éric Allard (10)  
Guy-Paul Beauchemin (22)  
Jean-Pierre Bélair (23)  
Stéphane Bessette (1)  
Yvon Derome (21)  
André Dugas (11)  
Marcel Gélinas (3)  
Luc-Pierre Laferrière (19)  
Alban Synnott (12)

**TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM**

**ET :**

**MM. les commissaires représentant du comité de parents**

Roch Thibault, niveau secondaire  
Marc Viau, niveau primaire

**AINSI QUE :**

M<sup>mes</sup> Susan Tremblay, directrice générale  
Carole Blouin, directrice générale adjointe  
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

**ET :**

M<sup>mes</sup> Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines  
Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes  
Micheline Pelletier, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle



No de résolution  
ou annotation

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles  
Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications  
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières  
Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire

### ÉTAIT ABSENTE

M<sup>me</sup> Josyane Desjardins (16)

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, souligne la présence de Madame Huguette Naud-Caron, directrice de l'école de l'Aquarelle, de Monsieur Patrick Tremblay, directeur de l'école Louis-Cyr et de Monsieur Éric Yockell, directeur des écoles Saint-Bernard et Saint-Édouard.

### 03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

#### Madame Déborah Verge, présidente du conseil d'établissement de l'école de la Magdeleine.

Madame Déborah Verge, présidente du conseil d'établissement de l'école de la Magdeleine, a déposé une lettre « Achat des romans comme cahiers d'exercices ». Elle demande au conseil des commissaires de réviser sa politique sur les contributions financières afin de permettre l'achat de romans par les parents.

#### Parents d'élèves de l'école Saint-François-Xavier

Madame Nathalie Dumas, Monsieur Marc-André Hogue, Madame Ginette Larose et Monsieur Marcel Leblanc, parents d'élèves à l'école Saint-François-Xavier, s'adressent au conseil des commissaires et déposent une lettre datée du 12 février 2008.

### HUIS CLOS

À 19 h 37,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos afin d'entendre ces parents.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### LEVÉE DU HUIS CLOS

À 19 h 47,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que le huis clos soit levé.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Catherine Martin, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié à savoir :

### 05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

C.C.-2453-02-08

C.C.-2454-02-08

C.C.-2455-02-08



No de résolution  
ou annotation

## **06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2008
- 06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 29 janvier 2008
- 06.03 Requête pour autorisation d'exercer un recours collectif (ajout)
- 06.04 Concours québécois en entrepreneuriat : Région de la Montérégie : Commandite (modification)

## **07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

## **08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

## **09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 09.01 Vacances de la construction versus fermeture à l'été 2008
- 09.02 Poste d'agent d'administration au Service des ressources humaines - Engagement
- 09.03 Poste de coordonnateur au Service des ressources humaines - Engagement
- 09.04 Direction du Service des technologies de l'information et des communications : Délégation d'un commissaire au comité de sélection

## **10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 10.01 Processus budgétaire 2008-2009 - Plan de travail et échéancier

## **11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

- 11.01 Projet d'entente de partenariat avec la Ville de Châteauguay/Centre multisports - Protocole
  - 11.01-a Projet de résolution
  - 11.01-b Protocole

## **12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

## **13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

## **14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**

## **15.00 COMITÉ DE PARENTS**

- 15.01 Procès-verbal de la rencontre du 7 novembre 2007

## **16.00 DEMANDE D'INFORMATION**

- 16.01 Comité golf de la CSDGS (ajout)
- 16.02 Convergence - Femmes Roussillon (ajout)

## **17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES COMMISSAIRES**

- 17.01 Concours international - École Saint-Jean (Ajout)
- 17.02 « J'adopte un cours d'eau » - École LPP (Ajout)
- 17.03 « Carnaval - 5<sup>e</sup> édition » - École Saint-Isidore-Langevin (Ajout)



No de résolution  
ou annotation

## 18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Activités et événements (aucun document)
- 18.02 Regroupement de partenaires du réseau scolaire voué à la promotion du renouveau pédagogique : lettre de la FCSQ
- 18.03 Tournée du Conseil de presse du Québec dans toutes les régions du Québec
- 18.04 Fondation de l'entrepreneurship : coup de cœur pour le projet « Pédagogie en manteau vert » (École Notre-Dame-Saint-Joseph)
- 18.05 Lettre de la FCSQ suite à l'envoi de notre rapport annuel
- 18.06 Réflexion du RCSM – Démocratie et gouvernance scolaire
- 18.07 Indexation de la rémunération des commissaires – Lettre de la FCSQ
- 18.08 Correspondance du conseil d'établissement de l'école de la Magdeleine – Frais exigés aux parents pour l'achat de romans (ajout)

## 19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

- 1. **École Maria-Goretti**  
En suivi.
- 2. **Composition du conseil d'établissement - Dérogation**  
Ce sujet est réglé.
- 3. **Calendrier scolaire 2008-2009**  
Adoption en mars 2008.
- 4. **Comité ad hoc de réflexion sur la valorisation de la démocratie scolaire et des élus scolaires**  
En suivi.
- 5. **Comité ad hoc sur la rémunération des membres du conseil des commissaires et autres considérations**  
Ce sujet est réglé.
- 6. **Modifications à la structure administrative des cadres du siège social**  
En suivi.
- 7. **Rapport du vérificateur externe 2006-2007 à présenter en séance plénière**  
Ce sujet sera traité lors de la séance plénière du 25 mars 2008.
- 8. **Critères d'inscription 2009-2010**  
En suivi.
- 9. **Comité de parents**  
En suivi.
- 10. **Dépliant « Les commissaires : des élus importants à la CSDGS »**  
Ce sujet est réglé.

C.C.-2456-02-08

## 06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### 06.01 DISPENSATION, LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette commissaire,



No de résolution  
ou annotation

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2008.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2008 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-2457-02-08**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SecrÉTARIAT GÉNÉRAL**

**06.02 DISPENSATION, LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 29 JANVIER 2008**

**CONSIDÉRANT** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membres présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Jean-Pierre Bélair commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 29 janvier 2008.

Que le procès-verbal de la séance ajournée du 29 janvier 2008 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**06.03 REQUÊTE POUR AUTORISATION D'EXERCER UN RECOURS COLLECTIF**

**C.C.-2458-02-08**

**HUIS CLOS**  
À 20 heures,

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, dépose un document (Formule de dénonciation d'intérêts 2007-2008 signée le 12 février 2008 – Annexe A).

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, demande à Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, de quitter la présente séance pour la durée du huis clos.

**C.C.-2459-02-08**

**LEVÉE DU HUIS CLOS**  
À 21 h 51,

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Françoise Théoret, commissaire,

que le huis clos soit levé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, s'adresse à Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, et lui permet de s'adresser aux membres du conseil des commissaires.

M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, secrétaire générale, fait la lecture de l'article 175.4 de la Loi sur l'instruction publique puisque Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, est en conflit d'intérêt avec le sujet « Requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour être représentant ».

Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, s'adresse au conseil des commissaires et dit qu'il a le droit d'ester en justice et que, s'il y a des manquements au code d'éthique, il veut les questions par écrit.

Étant donné le conflit d'intérêt de Monsieur Laferrière, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, demande à Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, de quitter la table du conseil des commissaires pour que le sujet soit traité.

C.C.-2460-02-08

**06.03-a VOTE DE NON-CONFIANCE ET DEMANDE DE DÉMISSION DE MONSIEUR LUC-PIERRE LAFERRIÈRE, COMMISSAIRE**

CONSIDÉRANT la requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour être représentant signifiée par huissier le 7 février 2008 à 11 h 58;

CONSIDÉRANT que le demandeur est Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire;

CONSIDÉRANT que le commissaire a entrepris une procédure de la nature de celle entreprise contre la Commission scolaire où il siège, qu'il se place en infraction aux dispositions légales concernant les commissaires et qu'ainsi il se place en situation de conflit d'intérêt puisqu'il a déjà choisi entre son intérêt personnel et celui de la Commission scolaire, et ce, au moins depuis la signification des procédures;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

qu'un vote de non-confiance soit fait et qu'il soit demandé à **Monsieur Luc-Pierre Laferrière**, commissaire, de remettre sa démission.

Le vote est demandé par Monsieur Éric Allard, commissaire.

Madame Catherine Martin, commissaire, demande que ce vote soit secret; la majorité des membres du conseil des commissaires se prononce contre le vote secret, soit :

ONT VOTÉ POUR : 5  
ONT VOTÉ CONTRE : 15  
ABSTENTION : 1



No de résolution  
ou annotation

Le vote est donc fait à main levée et se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 19  
ABSTENTIONS : 2

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur Roch Thibault, commissaire, demande que soit notée sa dissidence sur la présente question.

C.C.-2461-02-08

**06.03-b EXCLUSION D'UN COMMISSAIRE DE TOUS LES COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES – MONSIEUR LUC-PIERRE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT la requête pour autorisation d'exercer un recours collectif tel que déposé par Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire;

CONSIDÉRANT les devoirs et obligations des commissaires prévus au code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

d'exclure **Monsieur Luc-Pierre Laferrière** de tous les comités sur lesquels le conseil des commissaires l'a désigné.

Le vote est demandé par Monsieur André Dugas, commissaire, et se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 19  
ABSTENTION : 1  
CONTRE : 1

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

C.C.-2462-02-08

**06.03-c RECOURS EN DISQUALIFICATION DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE CONTRE UN COMMISSAIRE – MONSIEUR LUC-PIERRE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT la requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour être représentant signifiée par huissier le 7 février 2008 à 11 h 58;

CONSIDÉRANT que le demandeur est Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire;

CONSIDÉRANT l'article 177.1 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que :

Les membres du conseil des commissaires doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de la Commission scolaire et de la population qu'elle dessert.

CONSIDÉRANT les articles 4 et 4.6 du code d'éthique et de déontologie du commissaire de la Commission



No de résolution  
ou annotation

scolaire des Grandes-Seigneuries qui  
prévoient :

#### 4. Devoirs et obligations des commissaires

« Lorsqu'il prête serment, le commissaire reconnaît avoir pris connaissance de ce code d'éthique et de déontologie.

Les commissaires doivent se conformer aux devoirs et obligations prévus à la Loi sur l'instruction publique (notamment à l'article 177.1), le code civil du Québec (articles 321 à 330) ainsi qu'aux règles énoncées au présent Code. »

#### 4.6 Absence de conflit d'intérêts

« Un commissaire doit éviter de se placer en conflit d'intérêts vis-à-vis l'argent, le pouvoir, l'influence ou l'information. À ce titre, le commissaire doit non seulement respecter les articles 175.4 et 176 de la Loi sur l'instruction publique, mais également l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. »

CONSIDÉRANT l'article 322 du Code civil du Québec qui prévoit que :

L'administrateur doit agir avec prudence et diligence.

Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

CONSIDÉRANT que le commissaire a entrepris une procédure de la nature de celle entreprise contre la Commission scolaire où il siège, qu'il se place en infraction aux dispositions légales concernant les commissaires et qu'ainsi il se place en situation de conflit d'intérêt puisqu'il a déjà choisi entre son intérêt personnel et celui de la Commission scolaire, et ce, au moins depuis la signification des procédures;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

de mandater la secrétaire générale d'entreprendre un recours en disqualification devant la Cour supérieure contre le commissaire requérant, **Monsieur Luc-Pierre Laferrière**, si ce dernier ne remet pas sa démission.

Le vote est demandé par Monsieur Éric Allard, commissaire, et se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 19

ABSTENTIONS : 2

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, occupe son siège.





C.C.-2463-02-08

No de résolution  
ou annotation

**06.04 CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT : RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE – COMMANDITE**

CONSIDÉRANT que la 10<sup>e</sup> édition du concours québécois en entrepreneuriat – Montérégie a comme objectif de favoriser une relève pour le monde des affaires en permettant à nos élèves de développer leurs compétences entrepreneuriales;

CONSIDÉRANT que tous nos élèves à partir du primaire sont admissibles à participer à cette activité;

CONSIDÉRANT l'article 8.2 des règles pour la participation annuelle des membres du conseil des commissaires à diverses activités de représentation et de formation en vigueur à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accepte à verser la somme de trois cent dollars (300,00 \$), à titre de partenaire supporteur, à la 10<sup>e</sup> édition du Concours québécois en entrepreneuriat 2008 de la région de la Montérégie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

C.C.-2464-02-08

**09.01 VACANCES DE LA CONSTRUCTION VERSUS FERMETURE À L'ÉTÉ 2008**

Madame Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de fixer la durée et la période de cessation totale ou partielle des activités de la Commission scolaire (articles 7.23 et 7.28);

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions du décret gouvernemental en lien avec « les vacances de la construction »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

d'approuver la période de fermeture de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour la période du **21 juillet 2008 au 1<sup>er</sup> août 2008** inclusivement, sauf pour certains secteurs particuliers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**09.02 ENGAGEMENT D'UNE AGENTE D'ADMINISTRATION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Madame Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

d'engager, en date du 18 février 2008, **Madame Christiane Laplante**, à titre d'agente d'administration au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**09.03 ENGAGEMENT D'UNE COORDONNATRICE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Madame Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

d'engager, en date du 25 février 2008, **Madame Nathalie Lanoix**, à titre de coordonnatrice au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**09.04 DIRECTION DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS – DÉLÉGATION D'UN COMMISSAIRE AU COMITÉ DE SÉLECTION**

Madame Susan Tremblay, directrice générale, présente le dossier.

Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire, se dit intéressé à faire partie du comité de sélection.

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accordant au conseil des commissaires de désigner des commissaires à un comité de sélection (article 2.50);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

de déléguer **Monsieur Jean-Pierre Bélair**, commissaire, pour participer au comité de sélection pour le poste de directeur ou de directrice du Service des technologies de l'information et des communications.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, remercie Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, pour tout ce qu'il a fait à la direction du Service des technologies de l'information et des communications.

C.C.-2467-02-08



No de résolution  
ou annotation

C.C.-2468-02-08

## 10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

### 10.01 PROCESSUS BUDGÉTAIRE 2008-2009 – PLAN DE TRAVAIL ET ÉCHÉANCIER

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, mentionne qu'il est disponible pour répondre aux questions.

## 11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

### 11.01 PROJET D'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY : CENTRE MULTISPORTS – PROTOCOLE

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la Ville de Châteauguay et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries concernant le projet de construction du centre multisports;

CONSIDÉRANT l'accord de principe (Réf. : résolution numéro C.C.-2369-09-07) accepté le 18 septembre 2007;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent le protocole d'entente avec la Ville de Châteauguay concernant le projet de construction d'un centre multisports sur une portion des terrains de l'école Louis-Philippe-Paré.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale signent le protocole d'entente et tous les autres documents relatifs à ce protocole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

## 13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

## 14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

## 15.00 COMITÉ DE PARENTS

### 15.01 PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 7 NOVEMBRE 2007

Une copie du procès-verbal de la troisième séance du comité de parents, tenue le 7 novembre 2007, est déposée sous la cote 15.01.

On mentionne également, que le comité de parents a apprécié la rencontre avec le conseil des commissaires le 5 février 2008.

## 16.00 DEMANDE D'INFORMATION

### 16.01 COMITÉ GOLF DE LA CSDGS

Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire, donne de l'information et confirme la présidence d'honneur du comité golf de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, soit M. Thierry Olivier Lefèvre, directeur de l'usine Lafarge à Saint-Constant.



No de résolution  
ou annotation

## 17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES COMMISSAIRES

### PRÉSIDENTE

- ❖ Rencontre des députés sur le territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.
- ❖ Rencontre du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie avec le caucus des députés du Parti québécois.
- ❖ Rencontre du CLD de Roussillon : tournée des députés sur la formation professionnelle.
- ❖ Olympiades régionales de la formation professionnelle (Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud et École de formation professionnelle de Châteauguay) où sept médailles ont été décernées dans les programmes « Soutien informatique », « Carrosserie » et « Peinture automobile ». Elle adresse des félicitations aux participants, aux médaillés et au personnel enseignant pour leur implication; c'est très important pour la promotion et la valorisation de la formation professionnelle.
- ❖ Caisse populaire à l'école Pierre-Bédard : administration par des élèves; c'est un très beau projet d'entrepreneuriat.
- ❖ École des Trois-Sources : elle précise que le conseil d'établissement remercie le conseil des commissaires pour l'appui à leur demande.
- ❖ Rencontre de la Commission permanente sur les enjeux politiques et financiers (FCSQ).
- ❖ MELS : tenue du forum sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires les 20 et 21 février 2008.

### DIRECTRICE GÉNÉRALE

- ❖ Réseau des « Poteaux verts » : invitation à désigner un représentant au sein du conseil des commissaires.
- ❖ Fondation de l'entrepreneurship : mention coup de cœur pour le projet « Une pédagogie en manteau vert » de l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (18.04). La soirée « Entrepreneur à l'honneur » aura lieu le 20 février 2008. Madame Catherine Martin, commissaire, est intéressée à y participer.

### COMMISSAIRES

- ❖ Soirée des commissaires sortants : 19 février 2008 à 18 heures au restaurant Il Vicino (salle au Rustik).
- ❖ Madame Solange Couture Dubé, commissaire, présente un coup de cœur; l'école Saint-Jean pour sa participation à un concours international : mention d'excellence. Des mots de félicitations sont adressés aux élèves et à l'enseignante.
- ❖ Monsieur Éric Allard, commissaire, demande que des félicitations soient transmises aux élèves et aux enseignants de l'école Louis-Philippe-Paré pour leur projet « J'adopte un cours d'eau ». On demande d'analyser ce projet dans le cadre du prix d'excellence de la Fédération des commissions scolaires du Québec.



No de résolution  
ou annotation

- ❖ Madame Diane Soucy, commissaire, demande que des félicitations soient transmises à l'école Saint-Isidore-Langevin pour le 5<sup>e</sup> carnaval de l'école.

## 18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

### 18.01 ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS

18.02 REGROUPEMENT DE PARTENAIRES DU RÉSEAU SCOLAIRE VOUÉ À LA PROMOTION DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE : LETTRE DE LA FCSQ

18.03 TOURNÉE DU CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

18.04 FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP : COUP DE CŒUR POUR LE PROJET « UNE PÉDAGOGIE EN MANTEAU VERT » (ÉCOLE NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH)

18.05 LETTRE DE LA FCSQ SUITE À L'ENVOI DE NOTRE RAPPORT ANNUEL

18.06 RÉFLEXION DU RCSM – DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE SCOLAIRE

18.07 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES – LETTRE DE LA FCSQ

18.08 CORRESPONDANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA MAGDELEINE – FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS POUR L'ACHAT DE ROMANS  
Statu quo.

C.C.-2469-02-08

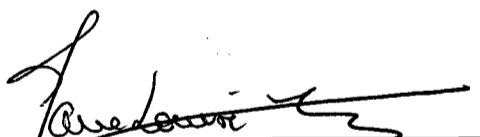
## 19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 23 heures,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
Présidence de la séance

  
Secrétaire générale

A.13.02  
D:\Textes\2007-2008\CC\Procès-verbaux\12 février 2008 - A.13.02.doc